



Les Nouvelles

Volume 20 — numéro 27 – 17 mai 2019

Adjoint.e administratif.ve recherché.e

COMACO est à la recherche de la perle rare! En effet, nous sommes présentement à la recherche d'une personne pour combler ce poste. Vous trouverez tous les détails concernant le poste dans le document en pièce jointe.

Actualités

Vague de chaleur à Montréal

Sheri McLeod, directrice générale du **Conseil des aînés et des aînées de NDG** est intervenue dans le cadre de l'émission de radio « Daybreak » sur les ondes de CBC afin de discuter de l'enjeu que représente les canicules l'été à Montréal. Vous pouvez écouter le segment en cliquant [ici](#), Mme McLeod intervient à 1 :50.

La ministre Tassi lance un appel de propositions pour des projets communautaires qui soutiennent les aînés

Le 15 mai 2019, la ministre des Aînés, Filomena Tassi, a annoncé le lancement de l'appel de propositions pour 2019-2020 pour des projets communautaires dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA). Les organismes sont invités à présenter une demande de financement en vertu des trois priorités nationales du PNHA :

- prévenir les abus et la fraude envers les aînés, ce qui comprend des mesures visant à réduire les crimes et les préjudices à leur endroit;
- favoriser le vieillissement en santé dans la collectivité et aborder la question de la démence, y compris les mesures de soutien communautaire et le logement intergénérationnel;

- lutter contre l'âgisme en milieu de travail pour favoriser le maintien des aînés sur le marché du travail.

L'appel de propositions pour 2019-2020 pour des projets communautaires du PNHA est ouvert jusqu'au 21 juin 2019. Pour plus de détails sur la façon de présenter une demande, consultez l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/nouveaux-horizons-aines.html>.

Taxi : les personnes handicapées demandent que la loi encadre leur transport

C'est le titre d'un [article](#) paru le 13 mai dernier sur le site *LeDevoir.com*. Québec devra s'attendre à de nombreuses plaintes à la Commission des droits de la personne si le projet de loi qui dérègle l'industrie du taxi n'est pas modifié pour y inscrire l'obligation d'offrir un service équivalent aux personnes handicapées. L'organisme Kéroul a lancé cet avertissement, lundi, à l'occasion de la dernière journée de consultation sur le projet de loi 17 sur l'industrie du transport rémunéré de personnes. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, dans son mémoire, y a aussi vu « un recul pour les personnes en situation de handicap », puisque le projet de loi n'encadre pas spécifiquement le transport par taxi de ces personnes. Isabelle Ducharme, présidente du conseil d'administration de Kéroul, a rappelé au ministre des Transports, François Bonnardel, que cette clientèle est appelée à croître, avec le vieillissement de la population, sans compter les personnes âgées qui, sans être handicapées, ont à se déplacer avec un déambulateur et qui peuvent avoir besoin d'un coup de main. La Commission des droits de la personne, quant à elle, s'est dite étonnée du fait que Québec n'ait pas reproduit les dispositions qui permettaient d'offrir une protection à ce chapitre. La loi, à l'heure actuelle, prévoit des règles pour encadrer l'offre de taxis accessibles, la tarification des services et la formation des chauffeurs appelés à transporter ces personnes. Le ministre Bonnardel a exprimé une ouverture certaine à s'attaquer au problème.

CHSLD : « Nous voulons que chaque personne se sente comme à la maison », dit la ministre Blais

C'est le titre d'un [article](#) paru le 14 mai 2019 sur le site *Ici.Radio-Canada.ca*. Au terme d'une série de visites dans les CHSLD du Québec, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, lance une série de travaux qui doivent mener à l'élaboration d'une politique qui encadrera l'hébergement des bénéficiaires et les soins de longue durée au Québec. Aux dires de la ministre, il est temps que le Québec offre « une approche novatrice » et mieux adaptée à la réalité et aux besoins des diverses clientèles qui sont hébergées par l'État dans les Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). La ministre confiera à un comité d'experts le soin d'élaborer sa future politique et le plan d'action qui l'accompagnera. Les experts seront épaulés dans leurs travaux par un comité consultatif chargé de guider le gouvernement dans l'élaboration de sa politique, dont les travaux commenceront dès cet été. Une démarche

à laquelle participera le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, qui était aux côtés de Mme Blais lors de l'annonce qui avait lieu mardi matin, à Québec. Le gouvernement Legault devrait être en mesure de déposer sa politique d'hébergement et de soins de longue durée au cours de l'année 2020. Le dépôt du plan d'action qui accompagnera cette politique est quant à lui attendu pour le début de l'hiver 2021.

Formation/colloque/mémoire

L'implication des femmes seniors dans l'aide à un proche aidant en situation de handicap ou de perte d'autonomie et dans l'aide grand-parentale

(Source: Bulletin du Réseau sur le vieillissement et les changements démographiques) À l'aide d'échantillons représentatifs du marché du travail canadien, cet article, paru dans *The Journals of Gerontology*, examine sur une période de 19 ans les différences hommes-femmes quant à l'impact de l'aide informelle sur l'attachement au marché du travail. Cette étude vise aussi à déterminer dans quelle mesure les différences dans la participation au marché du travail et les relations d'emploi expliquent ces différences. Pris dans leur ensemble, les résultats suggèrent un impact croissant de l'aide informelle sur la participation au marché du travail au Canada entre 1997 et 2005, avec une différenciation selon le sexe. Pour consulter la recherche, cliquez [ici](#).

La colère nuit à la santé des aînés plus que la tristesse

C'est le titre d'un [article](#) paru le 11 mai 2019 sur le site *LeDevoir.com*. La colère nuit à la santé physique des aînés plus que la tristesse, surtout chez ceux âgés de 80 ans, préviennent des chercheurs de l'Université Concordia. La colère accroît potentiellement l'inflammation, qui est associée à des problèmes chroniques comme la maladie cardiaque, l'arthrite et le cancer. « Nous avons des raisons de penser que ces deux émotions ont des impacts différents sur la santé », a dit l'auteure principale de l'étude, la doctorante Meaghan A. Barlow. « Approcher avec colère des choses auxquelles on ne peut rien changer pourrait avoir un impact néfaste sur la santé », a expliqué Mme Barlow. La chercheuse précise que la recherche n'a pas porté sur des aînés chez qui la colère est chronique. Les chercheurs ont interrogé 226 aînés montréalais âgés de 59 à 93 ans. Les conclusions de cette étude ont été publiées par le journal médical *Psychology and Aging*.

Offres d'emploi ci-jointes.

Version imprimable ci-jointe.